

Un millefeuille énergétique attend les collectivités



ptyszku - Fotolia

L'Etat élabore plusieurs outils structurants pour sa politique énergétique, et il compte sur les collectivités pour l'aider à les mettre en œuvre. L'enjeu clé est d'arriver à territorialiser ces objectifs.

La rentrée s'annonce particulièrement chargée en matière d'énergie et de climat. L'État doit en effet finaliser deux documents importants de sa politique énergétique : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) – sur la période (2024-2033) ⁽¹⁾ – et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Il a pour cela lancé une concertation avec tous les acteurs, dont les collectivités. Prévus pour la fin 2023, ces deux outils devraient plutôt arriver début 2024, tandis qu'une loi de programmation énergie-climat (initialement prévue pour l'été 2023) sera débattue au Parlement avant la fin 2023.

Territorialiser la planification écologique

Pour réussir la transition écologique, l'Etat et les collectivités savent qu'ils doivent marcher main dans la main. C'est tout l'enjeu du travail de la territorialisation de ces grands objectifs nationaux, que le [Secrétariat général à la planification écologique](#) va bientôt mener avec les collectivités, à travers l'organisation de « COP régionales ».

La clé de ce travail sera de fixer des objectifs régionaux qui devront être adaptés au potentiel de chaque région, tout en veillant à ce que cette répartition soit équitable et qu'elle permette d'atteindre les objectifs nationaux.

Ce travail va se croiser avec celui des tout récents « comités régionaux de l'énergie » créés par [la loi Climat et résilience](#) et qui ont pour mission de donner un avis sur la régionalisation de la PPE. « En Ile-de-France, la première réunion du comité vient juste d'avoir lieu », confirme Floriane Boulay, directrice générale d'Intercommunalités de France.

« Il reste à savoir à travers quels outils (Sradet, PCAET, Scot ? ...) ces objectifs vont être fixés aux collectivités ? », se demande Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, qui espère que cela ne passera pas par un nouvel outil. Il estime également que cette politique basée sur le volontariat et des incitations financières atteint ses limites. « On commence à se poser la question d'objectifs minimum à atteindre, en associant la coercition à de réels moyens financiers. Cela pourrait par exemple concerner la rénovation énergétique des logements, comme cela s'est déjà fait avec l'imposition d'un taux minimum de logements sociaux par commune. L'acceptation de cette responsabilité pourrait se conjuguer avec une modulation de la fiscalité, y compris à travers une fiscalité environnementale locale », estime-t-il.

Boucler les zones d'accélération des ENR

En parallèle de cette démarche, les maires sont en train de définir leurs [zones d'accélération énergies renouvelables](#). Le délai initial – prévu pour la fin 2023 – a été prolongé jusqu'à début 2024. Il sera alors intéressant de voir si la somme de ces démarches locales colle avec les objectifs nationaux inscrit dans la future PPE. Ce qui est loin d'être gagné. Et si les maires sont loin du compte, faudra-t-il qu'ils revoient leurs copies ?

Pour compliquer la tâche, rajoute-t-on du côté d'Intercommunalités de France, il faudra également voir dans quelle mesure les objectifs fixés dans les zones d'accélération des ENR s'accordent avec ceux des Sradet (qui sont eux-mêmes en cours de révision), voire avec les SRDEII (l'équivalent du Sradet sur le volet économique).

La bataille du PLF 2024

Pour Floriane Boulay, le financement de la transition écologique sera « l'un des points clés du projet de loi de finances (PLF) 2024 ». On y parlera notamment du [Fonds vert](#), que le gouvernement souhaite pérenniser avec un montant d'enveloppe à définir. Jusqu'ici, ce fond fonctionnait sur la base du "premier arrivé, premier servi", à la discrétion des préfets qui ont ainsi distribué ses 2 milliards d'euros. Désormais, l'idée est de le mettre en lien avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Avec l'arrêt du plan France Relance, les CRTE sont en bout de course et doivent évoluer, en espérant qu'ils soient désormais plus accés sur la transition écologique que sur la relance économique (post covid). Ce sera l'objet d'une circulaire qui doit être finalisée pour la fin septembre.

Le PLF donnera également l'occasion de revenir sur le partage des taxes sur les éoliennes en mer (situées dans le domaine maritime) entre les communes concernées (qui sont actuellement les seules à en toucher) et les intercommunalités, un enjeu important du fait de l'importance des projets de parcs éoliens en mer à partir de 2030 (Belle-Île, La Rochelle, etc.).

L'augmentation du fonds chaleur sera aussi présente dans les débats parlementaires. "Il est clairement sous-dimensionné par rapport à la quantité des dossiers portés par les collectivités. C'est l'année ou jamais pour le doubler", estime Nicolas Garnier.

Prix de l'énergie : vers un amortisseur socio-environnemental ?

Enfin, la question du contrôle du prix de l'énergie fait toujours partie des préoccupations du gouvernement. "Nous proposons de créer un mécanisme d'amortissement socio-environnemental", indique Nicolas Garnier. En effet, quand le prix du gaz s'effondre, les politiques de transition énergétique sont menacées ; quand son prix explose, les ménages et les acteurs publics et privés se retrouvent pressurisés, nécessitant alors de coûteux boucliers tarifaires.

“L'idée est de maintenir le prix au-delà de 90 euros le MWh, afin de ne pas fragiliser les projets de réseaux de chaleur et les travaux de rénovation énergétique par exemple. Et il y aurait également un niveau haut permettant de protéger les ménages”. Une proposition qui semble avoir intéressée Bercy, indique le délégué général d'Amorce.

Publié le 4 septembre 2023 – La Gazette des Communes – Arnaud Garrigues